

Du Premier Décembre an mil huit cent soixante-dix-sept, à neuf heures

ACTE DE MARIAGE de Nour Louis Ninjeaud

no 9 mariage de Ninjeaud et Clamen

Agé de vingt sept ans, né à La Vallée... Profession d'cultivateur... Mariage de Nour Louis Ninjeaud né à La Grande... et de Marie Françoise Deuree Clamen

Un jugement du tribunal de Evreux... Le présent acte a été dressé... et a été signé avec moi, par moi officier public...

Agé de vingt quatre ans, née à La Vallée... Profession d'aucune... Le présent acte a été dressé... et a été signé avec moi, par moi officier public...

Les actes préliminaires sont: 1° La publication de mariage... 2° Le contrat de mariage...

- 1° Le contrat de mariage de Nour Louis Ninjeaud... 2° Le contrat de mariage de Marie Françoise Deuree Clamen... 3° Le contrat de mariage de Nour Louis Ninjeaud et Marie Françoise Deuree Clamen...

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850. les futurs époux, et les personnes qui ont déclaré qu'il s'agit fait de contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante, par devant M notaire à

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Françoise Deuree Clamen et l'autre Nour Louis Ninjeaud

Le tout en présence de Edme Esauy... De Victor Etienne... Et de Gabriel Paul

Après quoi, moi Jean Joseph Reynaud adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Grande... faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage.

Ninjeaud Marie Françoise Esauy Vidal Marcelle Victor Clament Paul Gabriel

Reynaud